

Bulletin de Germigny des Prés

Mars 2022

Edito du Maire



Après la crise sanitaire qui perdure depuis 2020, les évènements géopolitiques bouleversent notre quotidien et auront un impact sur notre futur. Cela n'est pas sans rappeler des heures sombres de l'Europe, alors que nous pensions tous que la stabilité mondiale s'était durablement installée.

Dans ce contexte tendu et incertain, l'activité communale se poursuit. Le premier semestre de 2022 devrait être chargé pour les élus et le personnel. Il n'a échappé à personne que cette année 2 élections vont se dérouler : en avril les scrutins de l'élection Présidentielle, en juin les scrutins pour élire les députés.

Par ailleurs, nous allons poursuivre ou initier plusieurs projets : aménagements de sécurité du centre bourg, rénovation de l'éclairage public, installation d'un éclairage de mise en valeur de l'oratoire, démarrage de l'étude hydrologique route des Thoreaux. Il conviendra aussi de préparer et de voter le budget 2022, de contribuer à la réalisation du lotissement « le clos de l'oratoire ». Nous espérons également tous que les activités festives pourront reprendre « normalement », avec en point d'orgue le premier week-end de juillet au cours duquel sera proposé un atelier sur la fusion du verre ainsi qu'une séance de cinéma en plein air.

Philippe Thuillier



Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
45110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03



www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr



Panneau Pocket – Application gratuite
sur smartphone ou tablette

Sommaire

Infos spéciales Ukraine	1
Communauté de Communes Val de Sully	1
CLIC Val d'Or, vous connaissez ?	1 & 2
Travaux de la digue de Loire	2
Lotissement « Le clos de l'Oratoire »	2
Aménagements de sécurité dans le bourg	3
Etude hydrologique route des Thoreaux	3
Construire à Germigny	3
SICTOM : Extension de la plateforme de tri	3

Etat civil	3
Fleurissement	4
Secrétariat de mairie	4
« J'aime la Loire propre »	4
Élection 2022	5
Comité des fêtes	5
Week-end Festif à Germigny	6
Jeu	6
Le saviez-vous	7
Recettes	7

Infos spéciales Ukraine

Des chaînes de solidarité se sont mises en place afin de venir en aide à l'Ukraine et ses habitants. Ainsi, dès début mars, la commune de Sully a mis en place un centre de collecte de vêtements, de produits alimentaires, médicaux ou d'hygiène. Depuis, les besoins ont changé, aussi pour ceux qui souhaitent venir en aide au peuple ukrainien, renseignez-vous sur les besoins en consultant le site internet de la Préfecture. A noter que la commune de Châteauneuf a également mis en place un centre de collecte.



De notre côté, ne pouvant organiser une collecte faute de moyens logistiques, nous avons proposé à la Préfecture d'utiliser le presbytère pour accueillir des réfugiés. A ce jour, seule la cuisine du logement est utilisée par la Poste pour le repas des facteurs à qui nous avons proposé une solution alternative permettant de libérer entièrement le presbytère. Cet hébergement sera mis à disposition pour une durée indéterminée. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à cette initiative.

Communauté de Communes Val de Sully

Le budget 2022 de la Communauté de Communes a été voté le 15 mars. Préalablement à ce vote, un débat d'orientation budgétaire s'est tenu en Conseil Communautaire après une approbation de la commission des finances et du bureau. En 2022, nous allons lancer un programme pluri-annuel d'investissements comprenant la rénovation de voiries des zones d'activités d'Ouzouer sur Loire et de Sully, la réhabilitation de la crèche de Sully, la réhabilitation du cinéma de Sully, le démarrage de l'éco-parc des Ajeaunières (zone d'activités de Bray en Val). Ces projets ne démarreront, bien sûr, pas tous en 2022. Il conviendra de planifier leur réalisation sur la durée du mandat. Par ailleurs, si 2021 a vu la réorganisation des services à la

population du territoire, 2022 permettra de les consolider.

L'aide financière aux communes sera maintenue à son niveau de 2021, à savoir : Dotation de Solidarité Communautaire, prise en charge en totalité de la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Inter-Communes) auquel les communes de la CCvds contribuent, fonds de concours (aide aux projets d'investissement), participation aux coûts des « fêtes communales ». Ces aides financières constituent une grosse bouffée d'oxygène pour les communes afin de leur permettre de poursuivre leurs projets ou d'en lancer de nouveaux.

Vous pouvez retrouver toutes les informations et horaires relatifs à la Communauté de Communes sur le site internet <https://valdesully.fr> et dans le bulletin trimestriel de la CCvds.

CLIC Val d'Or, vous connaissez ?

1

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du VAL D'OR s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et intervient dans deux domaines :

La préservation de l'autonomie par des actions d'information auprès du public :

- Information des personnes âgées et de leur entourage et orientation vers les services et solutions adaptées
- Développement d'actions collectives de prévention avec les partenaires
- Mise en œuvre d'ateliers de prévention auprès du public.

L'appui, l'accompagnement et la coordination en positionnant le CLIC du VAL D'OR en tant que référent auprès des professionnels intervenant au domicile pour évaluer la situation de la personne âgée et prévenir les risques d'hospitalisation.

Le CLIC du VAL d'OR intervient sur les communautés de communes du Val de Sully et des Loges.

Afin de mieux cerner vos besoins, le CLIC a élaboré un questionnaire qui est disponible sur simple demande auprès des correspondants du CCAS : Aurélie DAM, Martine DURAND, Philippe HEMELSDAEL, Chrystèle MAGNIN, Sophie PAVLOVIC, Philippe THUILLIER, Gérard ASSELINEAU, Maryvonne BONNEAU, Gilbert GESSAT, Mireille PERONNET, Annick SCHEEPERS.

Travaux de la Digue de Loire

Mardi 8 mars, à St Benoit sur Loire, les élus de la Communauté de Commune (Commission Nature et Environnement) et des communes, ont été conviés à la visite du grand chantier de renforcement des digues de Loire. Sur notre territoire, cette portion de digue est la plus menacée. Sur la commune de Germigny des Prés, la digue est plus loin du fleuve et ne subit donc pas directement la pression de l'eau.

Ces travaux sont effectués après des études de sol et par rapport aux points stratégiques, c'est-à-dire où le courant du fleuve vient heurter la digue avec une forte pression. Il suffit d'un trou d'animal ou une pression de l'eau pendant une longue période (crue) et la digue menace alors de rompre, une brèche peut apparaître, et les populations peuvent être inondées.

Actuellement, la DDT (Direction Départementale des Territoires) s'est engagée à accompagner les collectivités (communautés de communes) dans l'entretien courant (nettoyage) et la gestion des digues.

Ces travaux sont de grandes ampleurs, tant sur la durée, le coût et la longueur à traiter et sont entièrement financés par l'Etat. Ils servent à étancher la digue, à la renforcer.

En un seul passage, avec un avancement très lent, un « gros engin » mélange la terre, du ciment (en poudre) et de l'eau, sur une profondeur de 8 mètres (au-delà le risque est moindre). Ainsi, est formé une sorte de mur de béton de 50/60cm de large sur plusieurs centaines de mètres de long. Avant le passage de cet engin, il faut décaisser le bitume, déraser les bas-côtés, faire une « pré-tranchée », évacuer une partie des matériaux afin de pouvoir déverser le ciment dans la tranchée avant le malaxage. Après le passage de cet engin, il faut refaire la route.



Après 2024, l'entretien des digues de Loire sera assumé par les collectivités. La taxe GEMAPI mise en place au niveau communautaire (pour les particuliers et entreprises) sera indispensable pour l'entretien courant des digues (220 000€ budgétés pour 2022). Cependant, des travaux similaires à ceux réalisés à St Benoit ne pourront être exécutés que moyennant des déblocages de fonds/de budgets supplémentaires de la part des collectivités.

Il est à noter que la DDT anticipe ces gros travaux avant la date butoir de 2024. Les digues seront remises en état avant transfert aux collectivités. Espérons-le, pour un long moment !

Lotissement « le clos de l'Oratoire »

Le projet d'aménagement des terrains communaux des Coutures se poursuit. Après une revue du projet avec le service urbanisme et l'Architecte des Bâtiments de France puis avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le permis d'aménager a été déposé en février. Ce lotissement qui sera composé de 6 lots se nommera désormais « le clos de l'Oratoire ».

Une convention de rétrocession des réseaux a également été signée entre la commune et l'aménageur (NEGOCIM). Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce projet important dont l'étude prendra plusieurs mois.

Aménagements de sécurité dans le bourg

Comme indiqué dans le précédent bulletin, les aménagements de sécurité pour ralentir la vitesse dans le bourg vont pouvoir reprendre. Ainsi, fin 2021 s'est déroulée une réunion de « reprise » du projet, suivie fin janvier par une nouvelle réunion de cadrage des besoins et des contraintes. Ce projet d'envergure s'étend du plateau de la route de St Martin au carrefour central de Germigny avec impact sur la route de la Prieurée et la place du village.

Fin mars, une première ébauche de travail sera présentée et discutée avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal. De plus amples informations vous seront communiquées dans de prochains bulletins mais aussi par l'intermédiaire de vos élus.

Etude hydrologique route des Thoreaux

Après analyse des dossiers d'offres ainsi qu'une audition des candidats, la société INGEROP a été retenue pour réaliser l'étude d'écoulement des eaux pluviales route des Thoreaux ; le réseau actuel étant sous dimensionné.

La réunion de démarrage s'est déroulée le 3 mars dernier et a permis d'échanger sur les objectifs, les contraintes et les délais de la mission. S'en est suivi une visite sur site qui a permis à INGEROP :

- De mieux appréhender la problématique,
- De faire des repérages terrain préalables à des inspections complémentaires par caméras et des relevés topographiques.

Le montant de l'étude (hors inspection des réseaux par caméra et relevé topographique) s'élève à 24 000€ HT.

Construire à Germigny

Toute construction (une clôture, un bâtiment principal, une annexe, un agrandissement) à Germigny doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie. Conscients que les contraintes légales imposées par l'Etat sont nombreuses : PPRI (Plan de Prévention des Inondations), PLU (Plan Local d'Urbanisme), périmètre ABF (Architecte des Bâtiments de France), nous faisons le maximum pour vous aider dans vos démarches.

Ainsi, sur rendez-vous, vous pouvez rencontrer la commission urbanisme qui pourra vous guider (attention cette rencontre ne garantit pas l'acceptation ; les règles étant très complexes). Vous pouvez aussi contacter le service urbanisme de la Communauté de Communes. Depuis fin 2021,

des rendez-vous tripartites (commune/service urbanisme CCVdS/ABF) sont organisés.

Le processus est souvent relativement long :

- Service ABF traitant l'ensemble des dossiers sur le département,
- Dossiers de 19 communes à examiner,
- Conformité de la demande avec toutes les dispositions légales de l'ensemble des documents de référence (PLU, PPRI,...)
- Pièces complémentaires si nécessaire.

Une fois que chaque point de la demande d'urbanisme a été vérifié par rapport à l'ensemble des documents légaux, le Maire signe l'arrêté par délégation de l'Etat.

Merci de votre compréhension !

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la CCVdS lien <https://valdesully.fr/urbanisme>

SICTOM : Extension de la plateforme de tri

L'extension des consignes de tri rencontre un franc succès, ce dont nous vous remercions. Revers de la médaille, les conteneurs d'emballages sont souvent remplis et débordent bien qu'ils soient vidés 3 fois par semaine. Aussi en avril, un nouveau conteneur de tri des emballages va être installé à Germigny nécessitant l'extension de la plateforme existante.

Cependant, avant de décider de cette extension, nous avons étudié la possibilité de déplacer l'ensemble des conteneurs et la colonne enterrée à un autre endroit. Devant le coût important pour reconstruire un nouveau point d'accueil, le Conseil Municipal a décidé que l'extension restait économiquement la meilleure solution. Une rencontre sur site a eu lieu le 9 mars pour définir l'emplacement définitif de l'extension de la dalle d'accueil des conteneurs.

État civil

Période du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2021

Naissances : FERRAGU Romane née le 11/12/2021

Mariage : Néant

Décès : Madame DE BOCK Margaretha Veuve NOTTIN le 20/02/2022

Fleurissement



Décoration
Éphémère de Noël

Notre commune s'est chargée de cette organisation, 37 participants dont 9 enfants étaient au rendez-vous, de 6 à 74 ans, pas exclusivement des Germignons, mais aussi des citoyens amoureux de leur campagne/leur Loire !



Secrétariat de Mairie

Le secrétariat est ouvert, sur rendez-vous uniquement, le mercredi de 9h à 12h (permanence du maire) et le jeudi de 16h à 19h (permanence d'un adjoint). Pour faciliter le traitement de vos demandes, le téléphone ou l'e-mail sont les moyens les plus efficaces.

« J'aime La Loire Propre »

Le samedi 19 mars a eu lieu la matinée "j'aime ma Loire propre", dont les chasseurs de Loire sont à l'initiative accompagnés par la fédération des chasseurs du Loiret, depuis une dizaine d'année.

Plusieurs équipes de 4 à 5 personnes se sont réparties sur les berges et les bords de la Loire sur notre commune. En 2h30 de temps, 2m3 de déchets en tous genre ont été ramassés (pneus, bidons, bouteilles, ...). La matinée s'est terminée par le pot de l'amitié offert par la Mairie.

Merci à tous les participants ainsi qu'à Patrick Berthon qui a été le coordinateur et l'organisateur de cette matinée et à l'année prochaine pour votre rendez-vous "action citoyenne" !



La complémentaire
Santé de votre Commune

La Mairie de GERMIGNY DES PRES se mobilise pour votre mutuelle communale
(Tarifs négociés pour la complémentaire santé des habitants de la commune)

**Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie
ou de vos conseillers AXA**

AXA

Sabrina TARDIF

34 Boucle de Longcourt – 45340 Juranville

06.19.89.01.90

sabrina.tardif@axa.fr

AXA

Corinne MOUNIER

10 Rue des Barrés – 45600 SULLY sur LOIRE

06.03.04.03.07

corinne.mounier.am@axa.fr

Mairie Germigny des Prés : 02.38.58.27.03

Élections 2022

La commission de suivi des listes électorales s'est réunie en février afin de mettre à jour la liste des électeurs inscrits sur notre commune. La règle pour être électeur dans une commune est d'y avoir une attache : étudiant domicilié chez les parents, personne assujettie à la Taxe Foncière. Certains d'entre vous ont reçu un courrier de demande de confirmation d'attache sur la commune auquel il vous était demandé de répondre pour confirmer ou infirmer. A défaut de réponse, un deuxième courrier vous a été envoyé pour radiation sur la liste électorale.

Pourquoi est-il important que la liste électorale soit à jour ?

Des électeurs qui habitent une autre commune (parfois loin) risquent de ne pas pouvoir voter. Au-delà d'un certain nombre d'électeurs, nous risquons de devoir ouvrir un deuxième bureau de vote. Une liste qui ne serait pas à jour génère un surcroît de travail ainsi que des impressions de cartes et un surcoût inutile.

Pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits, il est malheureusement trop tard pour le scrutin des présidentielles. Par contre, il sera encore possible de s'inscrire jusqu'au 4 mai pour le scrutin des législatives, en ligne sur le site internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Procuration : Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer et souhaitent donner procuration, merci d'anticiper au maximum la demande dès réception de la nouvelle carte électorale. Ceci permettra d'avoir une liste à jour le plus en amont possible, afin de fluidifier le processus de vote lors des scrutins. La procédure à suivre est disponible sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, ou ci-dessous les quatre étapes.

A ce jour, les consignes sanitaires à appliquer ne sont pas encore connues. Elles seront indiquées sur des affiches aux abords du bureau de vote.

Nous vous remercions de contribuer au bon déroulement des opérations de vote les 10 et 24 avril (présidentielles) et les 10 et 17 juin (législatives).



Comité des fêtes

Activités proposées



Samedi 2 juillet :

A partir de 19h, apéritif offert par la commune avec ambiance musicale (duo « la Méchante et le Connard »), restauration sur place (food-truck, restaurant du village, possibilité de pique-nique), 22h cinéma plein air pour toute la famille (film « Antoinette dans les Cévennes »).

Week-end Festif à Germigny

1^{er} Week end de juillet Germigny en Fête, espace du Grand Clair,

Vendredi 1er et samedi 2 juillet :

Démonstrations de la fabrication de tesselles, par l'équipe de recherche archéologique de l'Université de Louvain avec la mise en fonction d'un four de fusion de verre: 1 session dédiée aux élèves des classes de Germigny le vendredi, sessions tous publics le samedi.



Jeux

		C		PLAT DE POMMES DE TERRE ÉCRASÉES		F
	DINA SANS LE D				DANS QUEL LIEU ?	
GROUPÉS						
PRÉCÉDEMMENT				POSSÉDA		
	E	À TOI	I	CELUI-CI		SANS AUCUNE VALEUR
						N
DÉBUT DE TERRIBLE						7
					OUVRE LES FENÊTRES	
		RIEN À SIGNALER	R			
	DÉBUT DU MOT USINE					FIN DE VERBES
R				TRÈS LONGUE PÉRIODE		
LES SIENS			PRENDRE DES RISQUES			



Mardi-Gras !

Mardi gras est une période festive. Cette période marque la fin de la « semaine des sept jours gras » (autrefois appelés « jours charnels »)¹. Le Mardi gras est suivi par le mercredi des Cendres et le Carême, pendant lequel les chrétiens sont invités à « manger maigre », traditionnellement en s'abstenant de viande.

Elle se situe donc juste avant la période de jeûne, c'est-à-dire - selon l'expression ancienne - avant le « Carême-entrant », ou le « Carême-prenant ». Les « sept jours gras » se terminent en apothéose par le Mardi gras et sont l'occasion d'un défoulement collectif. L'esprit de jeûne et d'abstinence qui s'annonce est momentanément mis entre parenthèses avec le carnaval.

Beignets, bugnes et merveilles ... gourmandises !

Pour la fête du mardi-gras il est de tradition de consommer les réserves qui ne pourront être mangées pendant le carême, comme la viande ou les matières grasses. Selon la région on fait des beignets, bugnes, merveilles, gaufres, bougnettes... En Provence on faisait traditionnellement des oreillettes : pâte étalée, découpée et frite dans l'huile. Cette gourmandise est aussi dégustée à Noël.

Recettes Bugnes moelleuses

Ingrédients pour 6 personnes :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| - 500 g de farine | - ½ sachet de levure chimique |
| - 100 g de beurre mou | - 1 pincée de sel |
| - 80 g de sucre en poudre | - Huile de friture |
| - 5 œufs | |

Dans un saladier, mélangez ensemble la farine, le beurre, la levure, le sucre et le sel. Battez les œufs et ajoutez-les au mélange. Pétrissez la pâte pour qu'elle soit homogène. Formez une boule, couvrez avec un torchon et laissez reposer 1 h.

Étalez la pâte sur un demi-centimètre d'épaisseur environ. Découpez-la en forme de losanges et réalisez une incision au centre des losanges. Retournez un coin de pâte dans le trou formé.

Faites chauffer l'huile de friture et plongez-y chaque bugne lorsqu'elle est chaude. Dès que les bugnes remontent à la surface, retournez-les à la fourchette. Dès qu'elles sont dorées, égouttez-les avec une écumoire et placez-les sur une assiette recouverte de papier absorbant.

Laissez refroidir et saupoudrez de sucre glace avant de déguster.

Astuces et conseils pour Bugnes moelleuses
Ne faites pas des bugnes trop fines pour qu'ils soient bien moelleux.

Bon appétit !



